



FOOTBALL | AFFAIRE MOUSCRON

L'"Excel" temporise, Zenner positive

Jacques Chelle

Mis en ligne le 17/12/2009

Aucun liquidateur ne sera nommé en urgence, les mandataires gardent la main.

Verso
Partager



Nouveau rendez-vous devant le tribunal pour les avocats de Mouscron, hier. Cette fois, Me Jean-Pierre Buyle défendait les intérêts du club face aux attaques de la Ligue Pro. Via Me Cédric Alter, 14 clubs de Pro League (tous, sauf le Standard et, bien sûr, Mouscron) demandaient au tribunal de première instance de Tournai qu'il nomme immédiatement un collège de liquidateurs judiciaires. *"A défaut de liquidateur, ce sont les administrateurs qui font office de liquidateurs. Ceux de l'Excelsior ont largement démontré leur incapacité à gérer leur ASBL. Il faut donc agir rapidement"*, a argumenté le conseil de la Ligue Pro.

Une telle décision aurait ruiné les ultimes chances d'aboutir à une issue positive dans la saga mouscronnoise. *"Si un liquidateur judiciaire avait été nommé, cela aurait été un très mauvais signe vis-à-vis des éventuels investisseurs. C'est pourquoi nous avons demandé la mise en continuation de l'affaire"*, indique l'avocat du club hennuyer.

Le juge s'est rangé à la demande de l'"Excel" et à l'avis du procureur du Roi de Tournai en mettant l'affaire en continuation au mercredi 23 décembre à 11 h. Soit un jour après la nouvelle réunion de la Ligue Pro et à la veille de l'échéance de la mission d'Alain Zenner et de Gérard Delvaux.

Les arguments de la Ligue Pro, qui n'est pas créancière de l'"Excel", n'ont pas pesé lourd lors des débats. Me Cédric Alter a avancé que la concurrence vis-à-vis des autres clubs n'était pas respectée, puisque l'argent qui aurait dû être réservé au paiement des dettes fédérales a pu être investi dans le sportif et que, dès lors, c'est déloyal vis-vis des autres clubs et préjudiciable pour l'image du football belge.

Le juge a estimé, de son côté, qu'il était préférable d'attendre les décisions des mandataires de justice et qu'il était plus opportun de postposer sa décision.

Au final, l'"Excel" gagne encore du temps, même si cette bataille devant les prétoires se révélera inutile si aucune solution viable n'est trouvée par les mandataires judiciaires d'ici à la fin de la semaine. En cas de nouvel échec, la comparution devant le tribunal n'aurait plus lieu d'être, puisque le club n'existerait tout simplement plus.

Alain Zenner, l'ex-liquidateur potentiel et nouveau mandataire de justice, était présent à l'audience d'hier pour appuyer les arguments de la défense mouscronnoise en faveur d'un report de la décision. *"Sauf élément nouveau, Gérard Delvaux et moi aurons pris position avant la fin de cette semaine"*, a-t-il indiqué au président du tribunal de première instance, Alexandre Hanard. *"Nous saurons d'ici à vendredi dans quel sens nous allons. Nommer un liquidateur judiciaire est semblable à nous tirer le tapis sous les pieds."*

A la question du juge : *"Pensez-vous que l'avenir de l'Excelsior va s'éclaircir ou s'obscurcir dans les prochains jours ?"* Alain Zenner a laissé présager une issue favorable. *"Il y a trois pistes que je ne peux évidemment pas dévoiler. Sauf élément nouveau, je pense que l'avenir de l'Excelsior va s'éclaircir."*

Alain Zenner et Gérard Delvaux avaient rendez-vous avec le ministre des Sports, André Antoine, hier, pour poursuivre leur quête de solution. *"Il faut un investisseur capable de gérer un club comme Mouscron. Philippe Dufermont reste disposé à intervenir mais plus comme gestionnaire. Il y a aura peut-être une intervention de la Région Wallonne. Nous avons fait un très large tour, mais la marge est étroite."*